

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le Regent est en outre chargé de faire tous les jours une école à Villars petit hameau à un quart d'heure de Champvent cette école se fait depuis midi jusqu'à une heure il ny a présentement que quatre à cinq enfans qui fréquentent les écoles

*C'est vingt huit livres en argent
Si loix SUFFLAMMENT Le Regt peut recueillir
Des javelles Sur les champs semées environ
environ neuf ou dix Coupes
Mesure d'Yverdon*

Des biens de Commune ou de fondations entre les bourgeois

*Le C devant Seigneur
Donnoit au Regt outre
les Sédites 1252 en son graluit
Seize livres Chaque années
qui sont abolies par
la Revolution*

*Qui Sute à la manière dont les Recopier et Regler
sont Obligés*

*Le Regt indique au Pasteur les Négligens et
ceux qui font des fautes graves et doit Châtier
reprendre avec douceur et encouragement de tout son
Pouvoir ceux qui en ont besoin*

*Les travaux de la Campagne occupent
pendant tout l'été les eccliers qui ont atteint
l'âge de treize à quatorze ans tellement qu'
pendant la belle Saison que les travaux ont
lieu les grands enfans oublient ce qu'ils ont
appris en hyver ou en tout ou en partie*

David Guignard Regt

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

Reponses

Suscéraz

Village

Commune

De la Paroisse de Champvent

De l'Agence de Suscéraz

D'Yverdon

du Canton

Il ny a point de maison foraine ni de hameaut qui soient du Ressort de cette Ecole. Il ny a que Suscéraz Seul

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il? De Yvillon

c. Son nom David Raymond

cy vendon 50 minutes, Chamblan 30, Treycove
igne 30, Epandes 40, Ebert pitels 60, Champ
vent 30, Mathod 10, Ebert Sur Champ 40
Rances 55 valeys Sur Rances 60.

A Lire & Ecrire L'arithmétique la
Charte des Peuples, les prières, les principes
de la Religion.

Pendant toute l'année excepté pendant
les moissons et les vendanges. on fait deux
écoles par jour.

Les écoliers lisent sur la Bible, les moines
avancés dans les Peuples les commençant
à la B.C. ont fait apprendre par cœur
le Catechisme d'ostervall touchant de l'usage
des écoles de Charité de Lausanne.

Le Régent doit tenir une bonne discipline
Charité avec douceur les écoliers qui le méritent
en couragés les bons, denoncés au Pasteur
les négligés est les réfractaires. Il seroit à
souhaiter que les plus grands écoliers fréquen-
tassent plus l'école en été, Il n'y a pas de
plaintes à faire.

L'hiver de puis les huit heures du matin jus-
qu'à onze heures, & depuis une heure de l'après midi
jusqu'à quatre heures, et encore depuis six
heures du soir jusques à neuf pour les plus grands.

Les enfans de tout tems sont tout à la même
école jus qu'au qu'ils ayent Communies ou
les Classent en voles suivant leur Capacité.

Le Pasteur faisoit en présence de la Commune
l'examen des apprenans, le Ciderant Seigneur de
Champvent le brevetoit le Régent, mais ne
pouvoit Choisir, quantes Cetta que le Pasteur
lui indiquoit.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Vingt huit ans

Point Il n'est pas marié

Il a eu le Brevet du Conseil d'éducation sous date du 10 Mars Courant

à Yvillon, où il travaille de sa profession de Cordonnier

Point

En hiver quarante en hiver tant garçons
que filles, en été pas tout fait autant
pour que les plus grands vont travailler
à la Campagne

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Elle ne possède point de fonds Cetta
la Commune seule paye la pension
au Régent

Les enfans depuis l'âge de Sept ans
payent à la Commune six bal par
année pour Contribuer à la pension
du Régent

Il est tout neuf
Il n'y a qu'une Chambre dans le
premier étage

L'instituteur demeure dans la même
maison où se fait l'école

La Commune a qui appartient le
Bâtiment

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En argent Soixante quatre L. de Suisse
Mesure Saxe quartier Mesure Saxon
Mesure Saxe quart
Point de vin

Je vis tout ce qui faut pour son école
autres un petit près que la Commune
Vain-jouir et un petit Jardin
Il ny a point d'autres revenus assignés
à l'école Voilà qui fait la pension
au Recteur

David Raymond

RAPPORTS ECONOMIQUES

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Robélar Point de logement

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? un petit Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? il ny a point de Commune, les particuliers s'aiment à nulle part

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? D'Essertine De la Robélar

d. District D'yverdon

e. Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. à Rivoiron

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Point.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? une Vaintaines

91/ Fi. 46